



COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CMP BAASSD 26 JANVIER 2017

Notre délégation FO dénonce l'ambivalence des employeurs concernant le paritarisme. Le matin, ils prônent haut et fort le dialogue social, se sentant dépossédés de leur droit de négocier par le ministère. Et l'après-midi ils abusent de leur autorité. **Ils foulent au pied le dialogue social en refusant de négocier réellement la prise en charge de tous les frais de déplacement et de trajet, au REEL.** L'inertie dénoncée dans le précédent compte rendu s'aggrave aujourd'hui.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE

**Branche
Aide
Accompagne
ment Soins
Services
d'aide
Domicile**

Ordre du jour :

1. Temps de trajets et déplacements
2. Formation professionnelle
3. Prise en charge des représentants
4. Règlement intérieur des CPREFP

Nous apprenons que les avenants 29*, 30* et 31* signés en novembre 2016 auraient pu passer en commission d'agrément en décembre 2016. Or, ils ne seront étudiés que lors de la commission de fin février 2017. En effet le ministère a estimé, au regard du coût de l'application de l'avenant concernant l'augmentation de la valeur du point, qu'il fallait connaître le montant de l'enveloppe attribué au secteur de l'aide à domicile, avant de l'agréer. Le ministère nous a expliqué que cet avenant a un impact sur 2016, mais également un effet sur l'enveloppe de 2017. Donc il faut attendre de savoir ce que le ministère va donner comme moyens financiers au secteur de l'aide à domicile, lors de la conférence salariale du 3 février.

Les employeurs, en réponse, au report en février, des avenants à la commission d'agrément, parlent d'un projet de courrier qu'ils veulent paritaire (signé par tous). **Notre refus de nous associer à ce courrier déplaît fortement à l'USB**, le président d'ADESSADOMICILE nous sort une tirade sur le paritarisme, leurs problèmes de financements et précise que si nous ne sommes pas tous unis, notre secteur va disparaître !!!!

Pour rappel : nous n'avons pas signé ces avenants. Le n° 29, sur la valeur du point, laisse 7 niveaux en catégorie A et 6 en catégorie B sous le SMIC ! le 31, sur la complémentaire santé, fait payer aux salariés les ajustements pour maintenir l'équilibre du régime. Nos revendications ne sont pas les leurs. Nous n'avons pas à soutenir les employeurs alors même que nos revendications ne sont jamais entendues. FO ne veut pas valider un courrier qui concerne des avenants que nous n'avons pas signés. Nous avons même fait opposition sur celui concernant l'augmentation de la complémentaire santé. cf. CR de novembre 2016.

1. TEMPS DE TRAJET ET DÉPLACEMENT

Nous continuons à réclamer la prise en charge de tous les déplacements. Les employeurs font trainer encore une fois, sous prétexte qu'ils attendent les retours de leurs services juridiques. Ils se moquent de nous... la colère monte !

2. FORMATION PROFESSIONNELLE

Rien de plus...

3. Rien de plus. PRISE EN CHARGE DES REPRÉSENTANTS

Les employeurs sont en totale opposition avec leur discours de début de matinée... Ils nous parlaient de paritarisme ce matin et cet après-midi leur décision est unilatérale... Leur proposition est la prise en charge du temps de trajet à hauteur du 1/3 du temps mentionné sur les billets de transport, ce qui est très largement insuffisant.

Notre délégation rappelle la réalité de la participation aux négociations nationales : la perte d'heures de travail, le coût restant à la charge du salarié, l'amplitude des journées de négociations, le non-respect du repos... Il y a urgence à la prise en charge au temps réel.

Exemple : MAE parcourt moins de 800 km aller-retour pour venir aux réunions de négociation nationale. Elle habite à 1 heure 10 de la gare. Son voyage en train dure 1 h. Arrivée à Paris elle doit faire 45' de métro.

*Indemnisation proposée par l'USB : le remboursement prévu se concentre sur le 1/3 du temps du billet, soit 23,33 minutes, auxquelles nous devons déduire le temps habituel de trajet !!!! Mais comment décompter ce temps habituel, car par nature nous n'avons pas le même trajet tous les jours !! Disons 13 minutes de temps de trajet habituel. Notre camarade sera donc indemnisée 10 min et 33 centièmes (on ne va pas leur faire cadeau des centièmes). Mais comme il y a toujours le retour... Eh oui elle n'habite pas Paris... Donc en résumé **pour 5 h 50 de transport les employeurs proposent la prise en compte en temps de travail effectif de : 2 X 10 minutes et 33 centièmes !!!** Par contre, les employeurs proposent d'augmenter les plafonds de remboursement des frais de repas et d'hôtel, bien plus important pour eux que l'indemnisation des temps de trajet au réel !! En effet, cela ne les concerne pas, ils sont rémunérés en « forfait jours ». Ils gèrent eux-mêmes leurs temps de travail. Ils sont payés pour travailler un nombre de jours dans l'année et non pas un nombre d'heures. Qu'ils fassent 5 h ou 8 h par jour, ils touchent le même salaire...*

Pour FO, nous atteignons la limite du paritarisme. Nous sommes face à un flagrant abus de pouvoir des employeurs. Nous proposons aux autres organisations syndicales (toutes d'accord sur nos revendications) de quitter la table des négociations. Même s'ils constatent le déni des employeurs, seule la CGT quitte la séance avec nous.

4. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CPREFF

Notre délégation a quitté la table de la négociation. Mais l'absence de prise en charge des représentants dont on vous parle ci-dessus est la même. Comment pouvons-nous assister à des instances paritaires sans une réelle prise en charge ?

Le mépris et le manque de respect que nous témoigne l'USB dans nos demandes de prises en charge au réel de frais de déplacement impactent tous les salariés du secteur. Pas seulement les négociateurs. Les points que l'on a abordés ce jour-là, et bien d'autres fois auparavant, ne sont pas du tout la priorité des employeurs. La prise en charge de tous les frais professionnels par l'employeur est à l'ordre du jour depuis janvier 2012.

Pour FO nous combattons le mépris du paritarisme des employeurs, sous toutes ses formes, même en refusant de signer un de leurs courriers.

Pour FO : EVROT Marie Annick, ROUDIL Isabelle.

*Avenants *29 : complément de salaire // *30 : valeur du point augmentation à 5,38 € au 1^{er} août 2016 // *31 : régime frais de santé : augmentation de la cotisation au 1/01/2017*

Luttons tous ensemble !

LE 7 MARS 2017 À PARIS

TOUS EN GRÈVE ET EN MANIFESTATION